



PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser le foncier en vue d'aménager : qui, quoi, comment ?

ORGANISATION

Durée : 5 heures

Mode d'organisation : À distance

CONTENU PEDAGOGIQUE



PUBLIC VISE

Chargé/responsable d'opérations d'aménagement et de construction, directeur opérationnel, assistant opérationnel, métiers support



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir choisir l'outil de maîtrise foncière adapté
- Savoir mener et suivre les différentes procédures
- Sécuriser son opération d'aménagement au regard de la question foncière



DESCRIPTION

Accueil et recueil des attentes

Introduction

- Qu'est-ce que la maîtrise foncière ?
- Comment s'inscrit la maîtrise foncière dans une opération d'aménagement ?
- Les acteurs de la maîtrise foncière
- La maîtrise foncière à l'heure de la raréfaction foncière et du ZAN

Le cadre de la maîtrise foncière

- Maîtriser le foncier au titre d'une concession d'aménagement
- Accompagner une collectivité partenaire dans la maîtrise foncière (mandat, AMO)
- Maîtriser le foncier à l'issue d'un appel à projets (AAP)
- Maîtriser le foncier en vue d'une opération propre

Maîtriser le foncier par voie amiable



- Les fondamentaux d'une vente de gré à gré
- Le prix d'acquisition et le rôle de l'avis du Domaine
- Acquérir auprès d'une personne publique (domaine public / domaine privé, désaffectation, déclassement)
- Zoom : acquisition de fonciers portés par un établissement public foncier (EPF)

Maîtriser le foncier par l'exercice du droit de préemption

- La délégation du droit de préemption
- Acquisition au titre du droit de préemption urbain (DPU, DPUR)
- Acquisition au titre d'autres mécanismes de préemption et de délaissement (ZAC, ZAD, commerces, etc.)

Maîtriser le foncier par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique

- La phase préparatoire et l'engagement de la procédure de DUP
- La spécificité d'une DUP pour constituer des réserves foncières
- La phase administrative : enquête(s) préalable(s), arrêté de DUP, cessibilité
- La phase judiciaire : l'ordonnance d'expropriation et la fixation judiciaire des indemnités

Articulation avec des procédures administratives connexes

- La maîtrise foncière en ZAC
- La maîtrise foncière et la planification urbaine (PLUi etc.)
- La maîtrise foncière et les procédures environnementales
- La spécificité de la maîtrise foncière en vue de renaturation / à titre compensatoire (ZAN, ERC, etc.)

Le devenir du foncier maîtrisé

- Le portage du foncier : sécurisation, gestion courante, gestion transitoire
- La remise en état : études, démolition, dépollution, libération des lieux
- Le sort du foncier en fin d'opération (rétrocession, reprise par le concédant, etc.)

Synthèse et bilan de la formation



PREREQUIS

Aucun pré-requis

Matériel nécessaire pour les formations à distance :

- Avoir un ordinateur équipé d'une carte son, d'un micro fonctionnel et d'une webcam
- Avoir un accès internet avec un débit permettant la connexion à la classe virtuelle
- Il est recommandé d'utiliser le navigateur Google Chrome

Pour toute question ou demande d'assistance, vous pouvez nous contacter à formation@scet.fr.



MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples concrets
- Questionnements et partages de bonnes pratiques

Supports pédagogiques

Le support de formation sera transmis, en format numérique, à chaque stagiaire.



MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

En amont de la formation

- Recueil des attentes des stagiaires afin de disposer des informations essentielles au bon déroulé de la formation (profil, niveau, attentes particulières...)
- Auto-positionnement des stagiaires afin d'évaluer le niveau de départ

Tout au long de la formation

- Évaluation des acquis en fonction des objectifs visés avec des questions orales, des exercices, des QCM, des cas pratiques ou mises en situation...

A la fin de la formation

- Auto-positionnement des stagiaires afin de mesurer l'acquisition des compétences
- Questionnaire de satisfaction en ligne